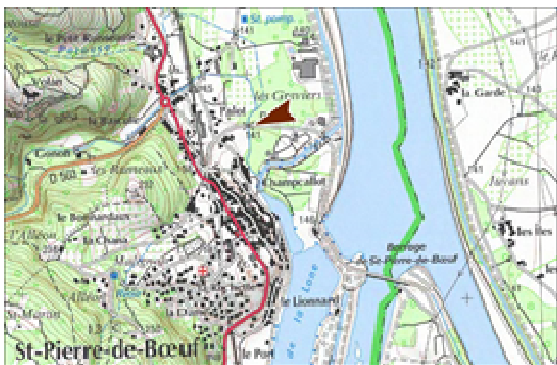


Volet	code TRA	Réalisation de travaux ou de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité
Objectif Contrat	code TRA1	Restauration des connexions entre le Massif du Pilat et les réservoirs de biodiversité périphériques par la résorption des points de conflits (corridors SRCE)
Action	code TRA1.4	Travaux d'aménagement des continuités écologiques au niveau de la vallée du Rhône

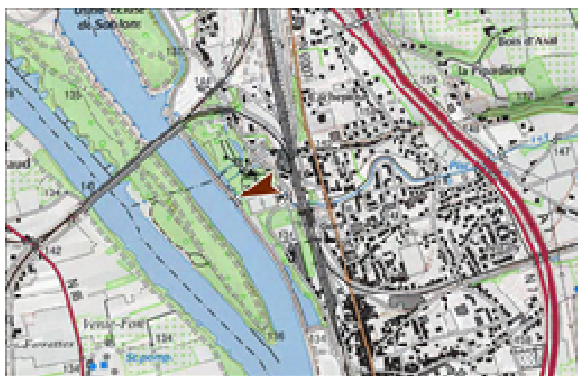
Localisation de l'action

Différents lieux ont été pressentis pour faire l'objet de travaux :

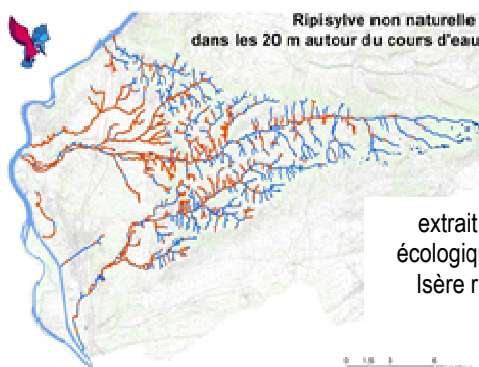
- a) Aménagement du seuil du ruisseau du Batalon (base de loisirs de Saint-Pierre de Bœuf)



- b) Création d'un dispositif de franchissement piscicole du seuil aval du ruisseau des Claires (St-Rambert)



- c) Restauration de la ripisylve sur les rivières du Saluant et Royet Communes de Saint-Prim, Saint-Maurice l'Exil



extrait cartographique de « l'étude écologique des affluents du Rhône en Isère rhodanienne » Gère Vivante (2011-2012)



d) Aménagement du secteur des Deux Rives (communes d'Ampuis et de Chonas-l'Amballan)



Descriptif de l'action

Lors de la réalisation de l'étude d'élaboration du plan d'actions, des propositions d'interventions favorisant et restaurant les continuités écologiques ont déjà pu être identifiées mais elles seront à préciser en fonction des résultats de l'action ETU 4.1: "Evaluation du potentiel des traversées de la grande et méso-faune entre massif du Pilat et Monts du Lyonnais/ Dauphiné et définition d'un plan d'interventions de maintien/restauration des continuités écologiques"

- a) Aménagement du seuil du ruisseau du Batalon (propriété du CG 42) : Réduire la hauteur du seuil sous ouvrage au niveau de la traversée de la RD 503-1, pour faciliter le passage de la faune (Castor, poissons, etc.)
- b) Création d'un dispositif de franchissement piscicole du seuil aval du ruisseau des Claires (concession CNR) : Cette action sera précisée par l'action ETU 1.2.
- c) Restauration de la ripisylve sur les rivières du Saluant et Royet (parcelles privées avec délégation « restauration/entretien berges » au Syndicat hydraulique de la Vazeze/Saluant) (voir détail dans la fiche action de Gère vivante – étude sur les affluents du Rhône de L'Isère Rhodanienne) : 6 kms de ripisylve à reconstituer (5 kms sur Saluant et 1 km sur Royet), dont :
 - plantation d'arbres
 - bouturage, isolément ou en groupe pour donner un buisson
 - ensemencement, dispersion de graines d'herbacées, permettant de limiter le ruissellement et l'érosion en surface
- d) Aménagement du secteur des Deux Rives (Ile du Beurre/Ile de la Chèvre/Gerbey) : Restauration de ripisylves sur les berges du Rhône, notamment au niveau de l'île de la chèvre et Gerbey – un secteur de 6km à restaurer a été repéré (Domaine Public Fluvial (concession CNR) + parcelles privées). Ces travaux pourraient être intégrés dans le « plan de gestion des 2 Rives » animé par le CONIB (sites de l'Ile du Beurre et Gerbey).

Etant donné le manque de précision de la nature des travaux au moment de la rédaction de cette fiche-action, les coûts de maîtrise d'œuvre, notamment en matière de génie civil, seront à prendre sur la fiche-action ETU 1.5 « Apport expertise génie civil ».

Afin d'évaluer l'efficacité de cette action sur les continuités écologiques, un dispositif de suivi sera étudié et mis en place dans le cadre de l'action ANI 3.1 « Réalisation d'une évaluation scientifique et technique du plan d'actions ».

Enjeu trame écologique (SRCE)

Ces actions se situent sur ou à proximité de corridors SRCE (planches E 03, F 02, F 03)

Indicateur de suivi

- a) Aménagement du seuil du ruisseau du Batalon :
 - Réalisation des travaux
 - Mise en place d'un suivi
- b) Aménagement du seuil aval du ruisseau des Claires :
 - Réalisation des travaux
 - Mise en place d'une étude de suivi

c) Restauration de la ripisylve sur les rivières du Saluant et Royet :

- Réalisation des travaux
- Mise en place d'une étude de suivi

d) Aménagement du secteur des 2 Rives :

- Réalisation des travaux
- Mise en place d'une étude de suivi

Durée estimée

5 ans

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Seuil du Batalon	Seuil du ruisseau des Claires	Travaux « ripisylve Saluant/Royet » et /ou autres travaux identifiés à l'issue de l'action ETU 4.1)	Travaux « secteur des 2 Rives » et /ou autres travaux identifiés à l'issue de l'action ETU 4.1)	

Coût de l'opération

	montant	
2014 travaux seuil du Batalon	10 000	€ HT
2015 travaux seuil du ruisseau des Claires	100 000	€ HT
2016 : restauration de 6 kms de ripisylves (Saluant/Royet) à préciser (résultats ETU 4.1)	25 000	€ HT
2017 : restauration de 6 kms de ripisylves (Secteur des 2 Rives) => à préciser (résultats ETU 4.1)	25 000	€ HT
Investissement	160 000	€ HT
Total	160 000	€ HT

Maître d'ouvrage

Porteurs à identifier parmi les structures suivantes :

- a) CG42 (ou Syndicat des 3 Rivières) pour le seuil du ruisseau du Batalon
- b) Fédération de pêche 26 (délégation de maîtrise d'ouvrage CNR) pour le seuil du ruisseau des Claires
- c) Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Varèze/Saluant pour la restauration de la ripisylve du Saluant/Royet
- d) CONIB dans le cadre du « plan de gestion des 2 Rives » pour secteur des 2 Rives (dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage CNR)

D'autres travaux pourront être éventuellement repérés en fonction des conclusions des actions ETU.

Plan de financement envisagé

a) Aménagement seuil du Batalon

	%	Investissement	Total (€HT)
CG42	100	10 000	10 000
Total	100	10 000	10 000

b) Aménagement seuil ruisseau des Claires

	%	Investissement	Total (€HT)
Agence de l'eau RMC	80	80 000	80 000
CNR	20	20 000	20 000
Total	100	100 000	100 000

c) Restauration de la ripisylve sur les rivières du Saluant et Royet (4,2 € HT /ml)

	%	Investissement	Total (€HT)
Agence de l'eau RMC	40	10 000	10 000
CG 38	40	10 000	10 000
Maître d'ouvrage	20	5 000	5 000
Total	100	25 000	25 000

d) Aménagement du secteur des 2 Rives (coût estimatif 4,2 € HT /ml) :

	%	Investissement	Total (€HT)
Agence de l'eau RMC	40	10 000	10 000
Région RA	40	10 000	10 000
CNR	20	5 000	5 000
Total	100	25 000	25 000

A noter : Les plans de financement pour ces sites seront affinés et précisés (sur les maîtrises d'ouvrage, les coûts (dont le % de coûts internes), les partenaires financiers, la nature des dépenses entre investissement et fonctionnement en fonction notamment de la récupération ou pas de la TVA par les MO) en fonction notamment des résultats de ETU 4.1. « Evaluation du potentiel des traversées de la faune terrestre entre le massif du Pilat et les Monts du Lyonnais /Dauphiné et définition d'un plan d'interventions de maintien/restauration des continuités écologiques ».

Version : 7 mars 2014